

ELECTION DE VOS REPRESENTANTS EN COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE (CAPL)

Vous allez élire vos délégués pour vous représenter aux Commissions Administratives Paritaires Locales. Les Commissions Administratives Paritaires sont organisées sur deux niveaux : local (CAPL) et national (CAPN). **Ces instances locales sont composées à part égale de représentants de l'administration** désignés par le Président de chaque CAPL et **de représentants du personnel élus** sur les listes présentées par les organisations syndicales représentatives. Leur mandat est d'une durée de 3 ans.

Elles sont organisées par corps et sont consultées sur les principaux événements de votre carrière. **Les CAPL préparent le travail des CAPN pour les catégories B et C pour les actes liés à l'avancement et à la mobilité. Elles ont aussi un rôle essentiel d'interlocuteur et de suivi des agents.**

► **LA CFDT DEFEND UN DROIT MINIMUM DE DEROULEMENT DE CARRIERE pour tout agent exerçant correctement ses fonctions**

Les délégués du personnel en CAPL ont un rôle d'instruction important :

- étude de la situation des agents (tableau des effectifs, dossier d'entretien),
- application de critère d'ancienneté,
- confrontation avec les propositions de l'administration locale,
- argumentation des propositions et transmission des réalités locales aux CAPN pour la négociation.

Ces éléments permettront aux délégués en CAPN **d'établir efficacement leur proposition en vue de la confrontation avec les propositions de l'Administration.** Cette négociation conduira à la transmission d'un avis auprès de la Présidente de l'INRA qui a la responsabilité des nominations.

Les représentants **CFDT** s'engagent :

- à travailler dans le **respect des règles** fonction publique et dans un souci permanent d'**égalité de traitement entre les agents**,
- à examiner la situation de tous les agents.

► **LA CFDT SE BAT POUR AMELIORER LES DEROULEMENTS DE CARRIERE**

L'application de l'**accord Fonction Publique 2006 (volet statutaire)**, signé par la **CFDT** a déjà permis d'**obtenir des améliorations significatives :**

- augmentation des possibilités de changements de corps pour le passage de TR en AI et d'AJT en TR,
- réforme de la catégorie C (1 seul corps), amélioration des déroulements de carrière et notamment pour les agents qui plafonnent (jusqu'à +77 euros/mensuel).

La mise en œuvre de ces réformes est en cours à l'INRA et la **CFDT-INRA** reste **vigilante** pour que celles-ci se fassent dans les meilleures conditions possibles pour les agents.

Ces améliorations ont été obtenues grâce à la détermination de la CFDT. Elle continuera à revendiquer et négocier fermement pour améliorer les déroulements de carrières et les niveaux de rémunération pour TOUTES les catégories

► **LA CFDT EST ATTENTIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS**

Les représentants que vous allez élire ont également un rôle important pour **le suivi des agents**.

La **CFDT** a lancé une grande **enquête sur les conditions de travail à l'INRA**. L'analyse des données en a confirmé la **dégradation** ; de nombreux agents éprouvent des difficultés dans leur quotidien : délais tendus, manque de reconnaissance professionnelle, déficit de concertation notamment dans le cadre des restructurations,.....

Les militants **CFDT**, attachés au respect de la **dignité au travail**, au principe de **collectif de travail**, vont à nouveau à **vos rencontres dans les Centres** pour vous présenter ces résultats.

Forts de ceux-ci, les délégués CFDT vont porter vos revendications et ils interviendront dans toutes les instances où ils vous représentent

▶ LA CFDT REVENDIQUE L'OUVERTURE D'UNE REELLE NEGOCIATION SUR LA REVALORISATION DES SALAIRES, POUR L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

Si les mesures catégorielles notamment pour les catégories C constituent une reconnaissance, certes modeste de la qualité du travail des agents, elles ne sont en aucun cas la réponse à l'augmentation du pouvoir d'achat. Quant au rachat des jours de congés, il constitue une remise en cause de la réduction du temps de travail. Nous revendiquons **l'augmentation de la valeur du point d'indice, base de calcul des salaires**.

▶ LA CFDT A OBTENU DE NOUVELLES MESURES SOCIALES POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS

L'accord Fonction Publique 2006 (volet statutaire) signé par la **CFDT** comportait également un volet social :

- Chèque Emploi Service Universel (CESU) : Participation aux **frais de garde des enfants** dans un premier temps de 0 à 3 ans (200 à 600 euros en fonction des revenus des ménages) ;
- Frais de transport des agents travaillant hors Ile de France : Participation de l'Administration à la **prise en charge des frais de transport** ;
- Financement d'une mutuelle : Participation de l'Administration à une **complémentaire santé** (ce dossier est en cours d'instruction à l'INRA).

Les élus CFDT continueront à vous accompagner collectivement et individuellement, c'est leur devoir. N'hésitez pas à les contacter, c'est votre droit et c'est une démarche normale

OSONS LA DIFFERENCE, VOTEZ CFDT

Liste des candidats présentés par la **CFDT**